

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 AVRIL 2018

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 6 avril 2018. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 13 avril 2018 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DES PV DU 23 FÉVRIER 2018
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES
- III. QUESTIONS SCOLAIRES
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT
- V. PERSONNEL
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX
- VII. INTERCOMMUNALITE
- VIII. ASSOCIATIONS
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES
- X. PROCHAINE RÉUNION

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Alain TENENBAUM, Francis BORDET, Fabrice CAZAVANT

Absents excusés : Yves CORNILLE (pouvoir à M VRILLAUD), Chantal WALLON-PELLO (pouvoir à F CAZAVANT), Thierry GAYANT (pouvoir à C GUIBERTEAU), Laurence PACAUD (pouvoir à S BARREAUD), Emmanuelle PELTIER (pouvoir à M NEVEUR)

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 23 FÉVRIER 2018

Le Procès- verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2018 a été approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Perception de Saint Porchaire

Depuis Mars 2018 un nouveau trésorier est en place à la perception de Saint Porchaire. Il s'agit de Monsieur Frédéric CORNU qui arrive de Parthenay.

2) Loi de finances 2018

La réforme de la taxe d'habitation entérinée par la loi de finances pour 2018, prévoit la baisse progressive à partir de 2018 puis la suppression de la taxe d'habitation en 2020 pour 80% des Français.

La baisse, également appelée dégrèvement, dépend du montant du revenu fiscal de référence ainsi que du quotient familial.

3) Vote des comptes de gestion et administratif 2017, de l'affectation du résultat, du budget 2018 et des taux d'imposition

a. Vote du compte de gestion 2017

Le Maire expose aux Conseillers que le compte de gestion est établi par le trésorier de Saint Porchaire à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2017 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

b. Vote du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu	201 338.35
	Réalisé	167 809.30
Recettes	Prévu	201 338.35
	Réalisé	77 948.52
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	927 742.55
	Réalisé	723 717.94
Recettes	Prévu	927 742.55
	Réalisé	926 859.66
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		- 89 860.78
Fonctionnement		203 141.72
Résultat global		113 280.94

c. Affectation des résultats 2017

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 73 580.17
Un excédent reporté de 129 561.55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 203 141.72

Un déficit d'investissement de 89 860.78
Un déficit des restes à réaliser de 0
Soit un besoin de financement de 89 860.78

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2016 : EXCEDENT 203 141.72

Affectation complémentaire en réserve (1068) 89 860.78

Résultat reporté en fonctionnement (002) 113 280.94

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 89 860.78

d. Vote des taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal souhaite augmenter les taux d'imposition de 1%, et détermine les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9.89%

Taxe foncière bâti : 20.20%

Taxe foncière non bâti : 62.57%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition 2018, à l'unanimité.

e. Vote du budget 2018

Le Maire propose de voter le budget comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 925 823.94 €

Recettes : 925 823.94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 207 924.78 €

Recettes : 207 924.78 €

Le Maire propose un vote au chapitre.

Le budget ainsi présenté est équilibré tant en dépenses qu'en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2018.

4) Numérisation des actes d'Etat Civil

Dans le cadre de la dématérialisation des services et des documents de la fonction publique, le Maire propose de numériser les actes de l'état civil de la commune.

L'objectif est de sécuriser et d'accélérer la transmission des actes de l'état civil entre les mairies, les services de l'Etat et les notaires ainsi que de préserver les registres.

L'opération consiste dans un premier temps à numériser un acte par page après nettoyage des impuretés et de regrouper les mentions sur cette même page.

Les données seront ensuite extraites, indexées et intégrées au logiciel de l'état civil afin de permettre leur circulation via COMEDec (Communication Electronique des Données de l'Etat Civil).

Le devis proposé par SOLURIS s'élève à 1 562.50€, avec un coût de 0.5€/acte contre 1.10€ à 1.20€/acte pour les autres prestataires sur le marché.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis.

5) Renouvellement du copieur

Le copieur actuel est un matériel reconditionné qui fait l'objet d'un contrat de location arrivant à terme en mai 2018.

Le choix s'est porté également sur du matériel reconditionné mais plus récent. Les caractéristiques techniques supérieures à celles du matériel actuel répondent d'autant mieux aux attentes d'utilisation courante et de confection du bulletin d'information communal.

Le coût est défini mensuellement et TTC, il comprend la location et la maintenance dont le coût des copies est estimé sur la moyenne annuelle de consommation du contrat en cours.

Rex Rotary : 275,26 Euros,
NET MAKERS : 325,29 euros,
BSI : 276,59 euros

Le Maire a proposé Rex Rotary qui est notre prestataire actuel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

III. **QUESTIONS SCOLAIRES**

1) **SIVOS : compte rendu de la réunion du 20 mars**

Les communes de Port d'Envaux et Crazannes ont maintenu leur participation au budget du SIVOS. Le budget relatif aux fournitures scolaires a été revu à la baisse pour tenir compte du nombre de classes.

La hotte de la cantine de Crazannes a été remplacée pour un coût de 1202 euros hors taxes.

Une fermeture de classe est à prévoir pour la prochaine rentrée scolaire à Port D'Envaux et un poste d'enseignant sera supprimé.

2) **Litige SEGUI**

L'assureur GROUPAMA a été saisi afin que des poursuites soient engagées à l'encontre de l'entreprise SEGUI pour non-conformité des installations frigorifiques de la cantine de Crazannes. La procédure est en cours.

3) **Conseil d'Ecole du 8 mars 2018**

Toutes les sorties ont été évoquées et de très nombreuses manifestations sportives et artistiques seront organisées.

La fête des écoles se tiendra le vendredi 15 juin à 18 heures à Crazannes sous la forme d'une comédie musicale autour du conte « le chat botté ».

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) devrait compter 145 élèves dont 125 pour Port d'Envaux. 26 élèves vont partir pour le collège alors qu'il n'y aura que quelques arrivées en classe de maternelle.

Les parents ont été invités à remplir un formulaire de satisfaction. Sur 120 familles, 80 ont répondu et 65 d'entre elles avec des commentaires très positifs.

4) **Rythmes Scolaires.**

Le maintien du Fonds de soutien de l'Etat est reconduit pour 1 an mais la Région ne s'est toujours pas prononcée concernant le maintien du transport scolaire.

IV. **URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

1) **La Charente**

La petite cabane, le toboggan de l'aire de jeu en bordure de la Charente ainsi que les poubelles ont été tagués.

La réunion des Pêcheurs avec Madame PARISI relative à la mise en place d'un ponton de pêche au profit des personnes à mobilité réduite a été très positive.

2) Partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis et l'école du Chat Libre

L'association L'Ecole du chat libre à Saintes met à disposition de la commune ses moyens humains et matériels afin de gérer les populations de chats errants sur la commune. Elle est missionnée, pour notre territoire, par la fondation 30 millions d'amis et a pour objectifs de capturer, stériliser, tatouer, relâcher, abriter et nourrir les chats errants.

Pour faciliter la gestion des chats errants sur la commune, le Maire doit passer une convention avec la fondation 30 Millions d'Amis qui missionnera l'association L'Ecole du chat libre (association agréée). A la demande de l'association, le Maire propose de nommer comme référent sur la commune Edmond NEVEUR qui sera présent lors des missions de l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de nommer Edmond NEVEUR comme référent local de l'association
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la fondation ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

3) Délibération au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L361-1 du Code de l'Environnement relatif à l'instauration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée,

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux Départements prévu par la loi du 22 juillet 1983 en matière d'itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Vu l'article L 113-10 et l'article L 331-3 du Code de l'Urbanisme relatif à l'utilisation de la taxe d'aménagement pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sentiers figurant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Considérant que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a pour vocation de protéger les chemins ruraux et ainsi garantir la continuité des itinéraires,

Considérant que le Département de la Charente-Maritime mène une politique dynamique dans le cadre de son schéma des véloroutes voies vertes et randonnées,

Considérant que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR les rend inaliénables et imprescriptibles sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un itinéraire de substitution si le chemin est support d'un itinéraire de randonnée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt du dossier :

1 - Emet un avis favorable sur le projet de plan communal des itinéraires de promenade et de randonnée

2 - Approuve l'inscription des chemins ruraux et des itinéraires ou circuits, subventionnés ou non par la taxe d'aménagement, cités dans le tableau en annexe, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée :

Les cartes sont en annexe.

3 - S'engage :

- à ne pas vendre, sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un chemin de substitution de même nature si le dit chemin est support d'un itinéraire de randonnée ;

- en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au PDIPR, à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution de même qualité,
- à conserver leur caractère public et ouvert
- faire figurer ces chemins dans les documents d'urbanisme de la commune.

V. **PERSONNEL**

1) **Formation de professionnalisation**

La formation de professionnalisation tout au long de la carrière est une obligation statutaire qui prévoit au minimum 2 jours de formation par période de 5 ans.

Cette période de référence est propre à chaque agent et dépend de la date d'entrée dans le cadre d'emploi.

Par ailleurs, ces formations sont indispensables pour l'avancement de grade des agents.

VI. **TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

1) **Point sur les travaux**

- Travaux de réparation au profit des écoles,
- Réalisation de la chape de l'annexe de la salle polyvalente,
- Réfection de la terrasse et du cabanon maître-nageur,
- Opérations de mise en service des WC publiques,
- Nettoyage des toilettes de la salle polyvalente,
- Tonte et débroussaillage,
- Désherbage du cimetière,
- Désherbage manuel en centre bourg,
- Réfection des allées et des zones de stationnement du Pré Valade,
- Mise en place des jeux en bordure de la Charente après peinture et réfection,
- Fabrication de deux tables pique-nique dont une pour personnes à mobilité réduite,
- Remise en peinture et réfection de l'échelle de la baignade,
- Réparation du trottoir de la boulangerie de Saint James,
- Transport des déchets vers la déchetterie.

2) **Compte rendu de la réunion de la cellule technique du SAS (église de Saint Saturnin) du jeudi 15 mars à la CDC**

Les travaux de remise en état de la toiture de l'église débuteront en septembre 2018.

3) **Stationnement des camping-cars au Pré Valade**

Une aire de stationnement des campings car au pré-Valade comprenant 5 emplacements sera mise en service le 1^{er} juin 2018.

Au titre de l'année 2018, le stationnement sera payant du 1^{er} juin au 30 septembre pour un montant de 5 euros par nuitée.

4) Travaux routiers sur la départementale 127 entre Taillebourg et Port d'Envaux

Pour permettre la réalisation des travaux de remise en état de la voirie, la départementale 127 sera fermée à la circulation entre Saint James et Taillebourg du 16 au 20 avril 2018.

5) Compte rendu de la rencontre avec le représentant d'Agés & Vies

La commune de Port d'Envaux n'ayant pas de terrain à proposer gracieusement n'a pas été retenue par le groupe Age & et Vie pour la création d'une maison de colocation pour personnes âgées.

6) Aménagement d'un lotissement à Saint Saturnin

Le projet d'aménagement d'un lotissement à Saint Saturnin qui comprendrait 25 maisons est en cours d'étude.

7) Réhabilitation des installations d'assainissement individuel de la salle polyvalente

La réhabilitation des installations d'assainissement individuel de la salle polyvalente sera réalisée avant octobre 2018.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) CDC : compte rendu de la commission des usagers du fleuve du 13 mars

L'objet de cette réunion était de faire cohabiter les différents usagers du fleuve afin de garantir à tous la plus grande sécurité.

Un arrêté départemental pourrait être pris pour interdire l'utilisation de la cale de Port d'Envaux pour les jets skis.

Par ailleurs, des contrôles seront effectués par la Gendarmerie sur le Fleuve Charente afin de contrôler les documents de navigation ainsi que les équipements obligatoires de sécurité.

2) SOLURIS : compte rendu du comité syndical du 22 mars

La finalité du Syndicat SOLURIS est de réussir la transformation numérique du service public territorial dans les domaines de la dématérialisation, du registre civil, de la protection des données personnelles avec l'application du Règlement de Protection des Données Personnelles (RPDP), la numérisation du PLU avec la plateforme Géo 17 et la défense contre l'incendie informatisée, avec l'entretien de bornes et des hydrants en partenariat avec le SDIS 17.

Le 30 mars 2017, le nombre des membres de SOLURIS était établi à 549.

Neuf structures ont sollicité leur adhésion qui a été approuvée par les membres du Comité Syndical. Il s'agit principalement de structures nouvelles résultant de fusions ou de regroupement.

SOLURIS emploie 47 collaborateurs en emplois permanents et 3 collaborateurs en emplois temporaires.

Le compte administratif 2017 a été approuvé ainsi que le budget primitif 2018.

3) SOLCANPO :

L'activité de la Banque Alimentaire pour l'année 2017 correspond à 2280 paniers de nourriture qui ont été servis pour un poids supérieur à 17 tonnes et une valeur de totale de 55 906 €.

4) Pays de Saintonge romane : compte rendu du Comité syndical du mardi 27 mars

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation du Pays de Saintonge Romane :

- Le Président a retiré sa démission après avoir eu des assurances sur l'acceptation par le Communauté d'Agglomération des modifications statutaires.
- Le budget a été voté mais il subsiste des zones d'ombres quant à la pérennité du Pays dans sa configuration actuelle.

Pour que celui-ci ne soit pas dans une impasse financière, une réduction drastique des dépenses devra être engagée.

Les Présidents des 3 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) concernés doivent se rencontrer prochainement pour décider des mesures à prendre pour sauver le Pays.

VIII. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**

1) Manifestations passées

Médiathèque en partenariat avec l'école	Exposition "Prudent" contre les accidents domestiques	27/02 au 9/03	Exposition toujours très appréciée des enfants. Support très intéressant pour les enseignants
les Mouettes Rieuses	Bourse de l'enfance	4 mars	Ce sont plus de 35 exposants qui ont permis de faire de cette journée une réussite. Buvette et restauration rapide toujours proposées dans la bonne humeur par de fidèles bénévoles.
Echappée Belle	concours de belote	10 mars	Pour une première, c'est une réussite avec 26 équipes qui ont participé
Association des Motards de tourisme	Balade des motards disparus	11 mars	Au départ de St Gemme, via Burie le matin, les 95 motos et les 135 participants ont fait halte à Port d'Envaux l'après-midi vers 16 h.
Ecole	2 ^{ème} et 3 ^{ème} après-midi "projet Basket Ecole"	15/03 et 29/03	Toujours avec le même plaisir, les jeunes passent un agréable moment. Dernier après-midi avant la journée tournoi qui se déroulera le lundi 25 juin.
Lapidiales	Assemblée Générale Extraordinaire	24 mars	Les bilans de l'année 2017 ont été fait (moral, d'activités et financier). Le bilan financier laisse apparaitre un léger bénéfice. Le club des Lapidiales avec 65 mécènes apporte 28% des ressources au bon fonctionnement de l'association, le reste étant apporté par la Commune, Communauté de Commune, Conseil Départemental et Région Nouvelle Aquitaine. Présentation du programme 2018 sur le thème de l'Asie du Sud Est. Election du nouveau bureau : Président : Thomas CHRYSOSTOME Trésorier : Jean-Jacques VRILLAUD Secrétaire Sylvette GARNIER
Ecole	Journée sportive maternelle	27 mars	

Ecole	Grande Lessive	29 mars	142 dessins exposés à tous les temps, sur la place des Halles. Malgré cette Journée pluvieuse parents et enfants sont venus, en nombre à ce rendez-vous annuel. Belle journée de partage.
Panloy	Chasse aux œufs à Panloy	1 et 2 avril	Le château de Panloy affiche complet pour les activités proposées sur le weekend de Pâques
Médiathèque	Exposition de "portraits choisis"	3 au 28 avril	Par le photographe Jean Pierre Van Den Eynde
Association "A FLEUR DE MAREE"	Sortie printanière en sous-bois	3 avril	

2) Manifestations à venir

Panloy	Soirées hantées à Panloy	14 avril et 21 avril	les deux soirées ont affiché complet. Cette année il sera proposé deux soirées par mois.
Association Récup pour une seconde vie	Salon de la création	14 et 15 avril	Expo vente d'objets recyclés
Pêche	Assemblée Départementale de la fédération de pêche	14 avril	Assemblée Générale départementale
Vélo Club la Rochelle Vélo Club Saintais	course cycliste (la Rochelle Saintes)	15 avril	St James entre 16h et 17h
Mairie	Commémoration guerre 39- 45	8 mai	
Mairie	Rando	13 mai	Départ du Pré Valade à 9 h
Lapidiales	ouverture de la saison 2018	15 mai	Le thème 2018: les cultures de l'Asie du sud Est, avec l'accueil du premier sculpteur Van Hoang Huyn (Laos).
ASCHR (association sportive centre hospitalier Rochefort)	8ème édition l'Ekoi tour	19 mai	Epreuve cycliste de 100 et 150 km. Passage à Saint James entre 9h et 13h.
Fous cavés	Marche semi nocturne	19 mai	Départ salle Polyvalente à partir de 18h
Fous cavés	Brocante	20 mai	dans le bourg 2,50€ le ml

3) Compte rendu de la Commission des Fêtes du 6 mars

Cette réunion a permis :

- d'arrêter le menu qui sera proposé lors de la soirée du 13 juillet sur la place des HALLES,
- de recenser les associations qui participeront à la préparation et au bon déroulement de la manifestation :

- Echappée Belle,
- Les Pêcheurs Port d'Envallois,
- L'Automne,
- Les Mouettes Rieuses.

Les Pêcheurs Port d'Envallois seront l'association porteuse de la partie financière.

4) Compte rendu de la rencontre avec les Fous Cavés du 10 mars

La réunion qui devait se tenir le 3 mai à 10h00, entre les Fous Cavés, la Municipalité et la nouvelle Sous-Préfète a été annulée et repoussée à une date ultérieure.

Cette année la programmation sera destinée à un public plus jeune.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Mesures du Comité interministériel de la sécurité routière

Le plan d'action sécurité routière établi par la Préfecture début 2017 avait dressé le constat des décès sur les routes de Charente Maritime avec 60 morts par an.

L'objectif annoncé était de diminuer ce nombre de tués à 30 pour l'année 2017.

Un an plus tard, rien n'a véritablement changé en termes de nombre d'accidents mais le bilan est cependant positif avec une nette diminution du nombre de personnes tuées sur les routes de Charente Maritime, 40 en 2017, même si ce chiffre demeure toujours trop élevé.

2) Dispositif participation citoyenne

La commune de Port d'Envaux a été sollicitée par la gendarmerie dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne.

3) Concours départemental 2018 des villes et villages fleuri

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de ne pas participer au concours départemental 2018 des villes et village fleuris.

4) Autorisation de fouille programmée subaquatique dans le fleuve Charente

Des fouilles subaquatiques auront lieu cette année au Priousted.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 25 Mai 2018 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.